



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 A 18h30

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Messieurs DUQUENNE, MARESCHAL (procuration de ce dernier à M. DEBBAH)

Ecoquartier le Meix Ravas

Le Maire fait le point sur les constructions et les permis de construire. 4 constructions sont en cours, 2 compromis de vente ont été signés et 1 permis de construire est en phase d'instruction. Il reste 4 lots à vendre. D'un point de vue aménagement, les 4 arbres, des cerisiers à fleurs, à remplacer sont plantés.

Une convention conforme à la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage (SIER) prise le 04/06/2002 pour la participation de la commune aux frais engendrés par l'adduction d'eau potable pour le lotissement sera signée entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage et la commune. Cette convention stipule une participation de la commune de 36 615.01 € HT et du SIER de 6 461.48 € HT.

Recensement de la population

Du 19 Janvier au 25 Février 2023, Mme FLOQUET Mandy sera agent recenseur pour la commune. Le Conseil Municipal décide de verser 1 600 euros net pour cette prestation répartie sur deux mois. Ce montant est adopté par 9 voix sur 10 et 1 contre.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés à AUMUR et scolarisés à SAINT AUBIN et TAVAUX pour l'année scolaire 2021/2022

ECOLES PUBLIQUES	SAINT AUBIN			TAVAUX		
	Nombre élèves	Coût/élève (en €)	Total	Nombre élèves	Coût/élève (en €)	Total
Maternelle	8	1 691.33	13 530.64	3	1 219	3 657.00
Primaire	12	382.53	4 590.36	1	162	162.00
Total	20		18 121.00	4		3 819.00
ECOLES PRIVEES	Nombre élèves	Coût par élève (en €)	Total			
Maternelle	4	1 691.33	6 765.32			
Primaire	5	382.53	1 912.65			
Total	9		8 677.97			

Au total, ces frais se chiffrent à 30 618 € et concernent 33 élèves. Le Conseil Municipal en prend acte.

Finances

L'Assemblée valide le passage de la nomenclature comptable et budgétaire M14 à la M57 à partir du 01/01/2023. Elle sera obligatoirement en vigueur au 01/01/2024 au niveau national.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits en investissement dans l'attente du vote du budget 2023 pour un montant de 46 608 € au chapitre 21 et 1 250 € au chapitre 20.

Déneigement

Pour faire face aux intempéries de la saison hivernale et assurer la sécurité routière, les Conseillers Municipaux reconduisent pour l'année 2023 la convention de prestation avec l'E.T.A. ROBERT Pierre.

Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAUX et ses statuts. Elle a pour objet de :

- nouer entre ses membres des relations amicales et des liens de franche camaraderie,
- soutenir ses membres et de les défendre, au besoin contre toutes mesures arbitraires,
- étudier en commun l'application des lois nouvelles ainsi que certaines questions administratives.

Le Conseil Municipal est d'accord pour l'adhésion de la commune à cette association. Une cotisation annuelle est demandée pour les ayants-droits (le maire et les adjoints).

Caserne des pompiers de SAINT AUBIN

Le début des travaux aura lieu fin 2023 ou début 2024 pour une livraison fin 2024. La part de la commune sera entièrement remboursée par le Grand DOLE soit 19 696.99 euros.

Repas des Anciens

Il s'est très bien déroulé. La distribution des 43 colis s'est bien passée également.

Noël des Enfants

29 personnes sont allées au cinéma dont 11 accompagnateurs. 37 cadeaux ont été distribués à la Salle des Fêtes.

Boîte aux lettres du Père Noël

Le Père Noël a reçu plusieurs courriers et dessins. Il répondra très prochainement aux enfants.

Récupération des ordures ménagères des logements

Elle se fera dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Dates à retenir pour 2023

Fête patronale : 21, 22 et 23 Juillet,

Repas des Anciens : samedi 18 Novembre à midi,

Voyage de fin d'année scolaire : samedi 24 Juin,

Arbre de Noël des enfants : samedi 16 Décembre, une nouvelle formule avec la venue d'un petit spectacle sera proposée à la Salle des Fêtes. Il n'y aura plus de sortie cinéma à Noël.

Convois exceptionnels

Plusieurs convois exceptionnels pour l'acheminement de matériel pour INOVYN, passeront à AUMUR le 9 Février 2023. Une information sera faite et distribuée aux habitants des rues concernées.

SISPAH (Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Agées et Handicapées)

La commune d'AUMUR est officiellement adhérente au SISPAH (arrêté préfectoral du 02/11/2022).

Réhabilitation des mares de la commune

Les quatre mares communales seront réhabilitées. Un appel à projet préparé par la Fédération des Chasseurs du Jura, dans le cadre des projets liés à la biodiversité, sera fait. La réhabilitation de ces mares consiste à creuser de nouveau les mares et à élaguer les arbres autour des points d'eau.

Ces travaux de réhabilitation seront pris en charge à 70% par l'Agence de l'Eau, 20% par la Fédération des Chasseurs et 10% par la Région. Le Conseil Municipal accepte cette réhabilitation.

Le Maire,
M. CHEVAUX



Le Secrétaire de Séance
M. CLAIROTTE



DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

D221512063	Ouverture des crédits
D221512064	Reste à réaliser
D221512065	Frais de fonctionnement des écoles publiques de SAINT AUBIN année scolaire 21-22
D221512066	Frais de fonctionnement des écoles publiques de TAVAUX année scolaire 21-22
D221512067	Frais de fonctionnement de l'école privée de SAINT AUBIN année scolaire 21-22
D221512068	Passage à la nomenclature comptable M57
D221512069	Convention avec le SIER pour l'adduction d'eau potable au lotissement le Meix Ravas
D221512070	Convention déneigement avec ETA ROBERT Pierre
D221512071	Adhésion Association des Maires du Canton de TAVAUX
D221512072	Réhabilitation des mares de la commune
D221512073	Rémunération agent recenseur

DELIBERATION PRISE A 9 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE SUR 10

D221512073	Rémunération forfaitaire de l'agent recenseur
------------	---